

Informations

Journées d'étude de l'A.E.N.S.B.

Les journées d'étude organisées par l'A.E.N.S.B. se sont déroulées à Lyon les 26 et 27 janvier 1979 sur le thème de la Documentation régionale.

La région Rhône-Alpes avait été choisies en raison de l'implantation à Villeurbanne depuis 1974 de l'E.N.S.B.

Les organisateurs avec le concours des bibliothèques et des centres de documentation participant à la vie régionale en qualité de centres culturels ou de pôles documentaires s'étaient fixés pour objectif d'étudier les rapports entre la documentation et la région après avoir défini le cadre politique et administratif de la région. Ils avaient souhaité également sensibiliser les acteurs de la région régionale au développement de la documentation dans la région, sur la région, par la région.

La première matinée fut consacrée à présenter l'histoire de l'idée régionale et la mise en place de la structure régionale. M. Comte maître-assistant à l'Université Lyon II et professeur à l'E.N.S.B., devait dans un exposé magistral, retracer l'histoire et l'évolution de la notion de région, de sa conception, et se faire l'exégète de la loi de 1972. M. Lafferrère, professeur à l'Université Jean-Moulin Lyon III, évoqua les rapports existants ou souhaitables entre l'université et la région en prenant appui sur son expérience lyonnaise.

Puis, deux tables rondes furent organisées, l'une sur les diverses ressources documentaires disponibles dans la région, l'autre sur l'organisation des fonds locaux et régionaux des bibliothèques.

Dans le cadre régional, de nombreux organismes sont en effet producteurs et/ou diffuseurs de documentation. M. Rocher, Conservateur en chef de la Bibliothèque municipale de Lyon, devait se charger d'animer un débat entre plusieurs représentants de ces organismes : M. Bertherat de l'I.N.S.E.E., Mme Heyriat de la Chambre de Commerce et d'Industrie, M. Thomas du centre régional de documentation pédagogique, M. Thoumieux, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de Lyon. La vie culturelle régionale fut aussi évoquée tant par M. Bleton, Inspecteur général des Bibliothèques que par M. Neyret, Directeur du comité régional des affaires culturelles Rhône-Alpes.

Les participants venant de Bibliothèques publiques, de Bibliothèques d'étude, de centres de documentation et d'organismes extérieurs suivirent avec intérêt cet inventaire des nombreux moyens locaux d'information et apprécièrent que ces pôles de documentation, par leur variété, puissent satisfaire les publics les plus divers au sein de la région.

Quant aux fonds locaux et régionaux, ils sont une particularité des bibliothèques. Lyon (Mme Weber, M. Thoumieux); Caen (Mlle Le Cacheux); Toulouse (M. Goasguen); Strasbourg (M. Littler) furent partie prenante à la table ronde animée par M. Littler, Conservateur à la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg.

Les points suivants furent évoqués : caractéristiques du fonds régional, politique documentaire poursuivie, moyens mis en œuvre pour la collecte, le traitement et la diffusion des documents. Un dialogue fructueux s'engagea entre les participants qui avaient eu, auparavant, le loisir de visiter le service de documentation régionale de la Bibliothèque municipale de Lyon.

Une synthèse à l'ensemble des travaux fut apportée par l'intervention de M. Juillet, de la Mission régionale de la Préfecture Rhône-Alpes.

Ont honoré de leurs présences à ces journées : le Rectorat de Lyon, les villes de Villeurbanne et Lyon, les trois universités lyonnaises, l'Inspection générale des Bibliothèques, les administrations centrales des bibliothèques, les différentes associations professionnelles de bibliothécaires documentalistes.

A l'occasion de ces journées, a eu lieu, l'Assemblée générale de l'Association, qui sera présidée pour l'année à venir par Francine Masson, Conservateur de la Bibliothèque municipale de Moulins, les membres du bureau étant :

Vice-présidents :

Dominique Arot, Françoise Roubaud, Yannick Valin.

Secrétaires :

Pierre-Jacques Lamblin, Michelle Guiot.

Trésoriers :

Jean-Pierre Casseyre, Philippe Dupont.

LE BIBLOPHOTE

En 1911, le Bulletin de l'A.B.F. publiait cet article d'Eugène Morel, qui, dans ce domaine comme dans bien d'autres, se montrait un précurseur imaginaire.

Nous le reproduisons aujourd'hui à l'intention des amateurs de bibliothèque-fiction.

À la dernière assemblée de l'Association, j'ai cru devoir attirer l'attention des bibliothécaires français sur l'importance que présente pour notre profession le nouvel appareil, dit *Biblophote*, dont MM. Otlet et Goldsmith ont fait hommage à l'Institut international de bibliographie.

Sur les emplois généraux et l'utilité générale du biblophote, qu'il me soit permis de renvoyer aux articles parus sous mon nom dans la *Nouvelle Revue* du 1^{er} février 1911 : *Le Livre par projection*.

Je n'en redirai qu'un point de vue spécial.

L'invention consiste en un premier appareil qui n'est qu'un appareil microphotographique prenant sur pellicule des images de toute espèce dans une dimension d'environ un centimètre carré. Est-il besoin d'insister sur la commodité de telles épreuves, devant des bibliothécaires parmi lesquels ceux qui ne se plaignent pas de manquer de place sont des originaux ? Cet avantage serait faible. Il devient plus sérieux si l'on songe aux frais d'envoi et d'emballage de documents, depuis le manuscrit précieux qu'on prête en tremblant, auquel il faut des caisses spéciales, des cachets, et des assurances, jusqu'à la simple copie, pas toujours exacte ! Cette copie-ci est d'une exactitude scrupuleuse, et copie toutes les langues. Or, elle coûte bien moins que n'importe quelle copie. Elle reviendra, c'est certain, à quelques centimes la page, peut-être deux ou trois. C'est une révolution pour les copistes, et aussi pour les photographes, si l'on excepte ceux qui font des fac-similés à valeur artistique réelle. Et même, d'après ce que j'ai vu, le centimètre agrandi du biblophote soutient la comparaison avec n'importe quelle photographie de format 18 × 24 ordinaire.

Le second appareil est destiné à agrandir la microscopique image et à permettre la lecture. Branché sur un courant électrique ordinaire ou actionné par une petite pile spéciale, le biblophote peut être comparé à une lampe électrique de bureau. Il est posé sur un pied et glisse le long d'une tige pour permettre l'adaptation au grossissement désiré. Tout l'appareil tient dans une caisse de 30 centimètres. L'image est projetée sur la table, où l'on place une feuille de papier blanc quelconque faisant écran, et est assez nette pour être vue même en plein jour. En remplaçant le papier ordinaire par du papier sensibilisé, on obtient à la *grandeur qu'on veut*, une épreuve photographique fixe. Suivant que l'on monte ou descend l'appareil sur sa tige, le grossissement varie, et l'on peut dépasser la grandeur de l'original. On « tourne la page » sans plus de peine qu'une page ordinaire : on n'a qu'à faire avancer le rouleau, qui s'enroule sur une bobine en même temps qu'il se déroule sur l'autre. Tout le monde a manié un kodak.

Le danger d'incendie semble nul. Toute bibliothèque pourrait fournir à ses lecteurs l'appareil de lecture. Mais en fait, elle leur fournira surtout les films, qu'ils liront chez eux. L'appareil ne doit pas, en effet, être bien coûteux. Si actuellement, ce prix de revient peut aller de 100 à 150 francs, il est certain que la fabrication par séries réduira un jour ou l'autre à une faible somme un appareil qui, hors une bonne lentille, ne contient aucun dispositif coûteux. Et si l'établissement de salles spéciales de lecture au biblophote était nécessaire, l'affaire en vaudrait la peine.

Nous présentons le biblophote comme pleinement réalisé quoique non exploité encore. Très prochainement, les bibliothécaires seront invités à s'en servir et nous sommes fiers de leur signaler en premier une innovation qui facilitera à tel point l'usage des bibliothèques. Toute une œuvre est à accomplir : la microphotographie de *tous* les manuscrits et documents uniques, qui ne fournissent pas la matière d'une publication intégrale, mais qu'il est utile d'avoir en plusieurs exemplaires, soit pour l'étude plus commode, soit pour en assurer la simple conservation. Archives, documents originaux de toute sorte auront désormais, à frais minime, un double.

Dans la pratique, on se contentera même d'épreuves négatives : on lira blanc sur noir, et les frais de pellicule seront réduits de moitié.

Il semble bien aussi que ce sera la suppression presque totale du prêt des manuscrits. Les frais de reproduction pourront bientôt être réduits à un prix si minime que les frais d'envoi et retour avec assurance sont aujourd'hui plus grands que ne le sera bientôt l'envoi d'une reproduction intégrale, que le demandeur pourra conserver !

C'est aussi la possibilité d'expédier des dessins, cartes et plans, une foule de documents qui ne voyagent pas. On pourra constituer des collections impossibles jusqu'ici. L'uniformité de format offre en cela une commodité sur laquelle nous ne saurions trop insister.

Les films se classent comme des fiches, et le prix en est presque le même ! Ainsi, la collection de dessins d'un auteur, de vues et plans d'une ville, de l'iconographie d'un personnage ou d'un monument deviendra fort aisée, sans frais de collage, copie, de cartons, d'armoires, de local. Une petite boîte peut contenir l'œuvre de Rembrandt, la série des vues d'une ville. Entendez bien que la vue est plus petite que la plus petite fiche, et que le simple renvoi que vous faites sur fiche à tel passage d'un texte, à telle image d'un livre tient plus de dix fois la place que tient la microphotographie de ce texte lui-même ou de cette image même. On peut donc espérer une extension toute nouvelle de la documentation, et entrevoir dans une certaine mesure la substitution aux indications des iconographies et bibliographies de petites boîtes contenant les images mêmes, contenant les textes eux-mêmes, sur des rouleaux dont chacun tient la valeur d'une centaine de pages. Pour ne prendre que le cas le plus banal de l'histoire locale, une bibliothèque peut réunir tous les documents, textes, extraits, plans et dessins, qui intéressent une ville sans acheter ou déplacer les originaux, sans grands frais de copie et collation, sans local approprié, sans cartons, ni reliures, et sans la bibliographie savante qui renvoie à cent textes qu'on ne peut aller voir ! Une armoire, une malle suffit à contenir quelques centaines de rouleaux, soit dix à vingt mille planches, cartes, ou pages de textes. On trouvera ces documents à leur place, répétés en plusieurs classements, dans tous les classements : on ne fait plus de renvois.

L'utilisation pour projections publiques n'est pas sans intérêt non plus. Il n'y a, en effet, qu'à renverser l'appareil pour diriger l'image sur un écran vertical et permettre la lecture en commun. Le conférencier a l'avantage de tourner lui-même le rouleau de films, et la fragilité des vues sur verres est supprimée.

Il est à prévoir que le commerce aura vite fait d'utiliser ces dispositifs pour des amusements plus ou moins vulgaires. Nous espérons que cela ne fera point perdre de vue l'utilité scientifique de cette innovation. Nous entrevoyons un avenir immense pour les microscopiques vues du biblophote, et souhaitons que nos vieilles bibliothèques soient les premières à en saisir les modernes avantages qui peuvent se résumer ainsi :

1. Reproduction générale des documents uniques, assurance contre leur disparition.
2. Services de lecture sur place, de prêt et de copie, remplacés par des envois de microphotographiques.
3. Formation de collections spéciales et classements méthodiques singulièrement facilités.

Eugène Morel